

Demandeurs d'asile en Bretagne : « Oui, mais dans de bonnes conditions »

Les places disponibles sont-elles suffisantes pour absorber les demandeurs d'asile réorientés vers les régions ? En Bretagne, plusieurs associations s'inquiètent du sort réservé à ces migrants et identifient des effets délétères.



En 2019, le campement des Gayeulles, à Rennes, avait accueilli jusqu'à 350 migrants dans des conditions extrêmement difficiles. (Photo archives Le Mensuel de Rennes/Lionel Le Saux)

Le nouveau [Schéma national des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés](#) (Snadar) défini par le ministère de l'Intérieur prévoit de répartir les demandeurs d'asile, dans les régions afin de réduire le déséquilibre actuel d'une prise en charge concentrée en Ile-de-France. Selon ce schéma, 1 000 de ces migrants sont orientés chaque mois vers la province depuis janvier, 1 300 en mars, 2 000 à terme. Sachant que la France enregistre une baisse globale de 40 % des demandes d'asile par rapport à 2019.

Trois étapes préalables

Cet objectif est, à première vue, positif, mais les moyens proposés pour y arriver soulèvent beaucoup de questions. « Le plus grand risque est que les conditions d'accueil en Ile-de-France ne s'améliorent

que très peu et que les conditions d'accueil en région se détériorent, tant le nombre de places créées est insuffisant ou insuffisamment préparé », redoute un observateur issu du monde associatif breton.

« Il faudrait mener un véritable travail en amont pour atteindre les objectifs d'intégration mais tout en respectant les gens, leur dignité et leurs droits fondamentaux », s'inquiète Florent Guéguen, directeur de la [Fédération des acteurs de la solidarité](#). Il souligne trois étapes préalables et indispensables : « 1. Il faut que l'hébergement existe, sinon nous allons assister à la reconstitution de campements ou au développement de squats ; 2. Il faut préparer un accompagnement, c'est-à-dire recueillir le consentement des gens et commencer à dessiner avec eux une trajectoire vers des bassins d'emploi, de façon bienveillante et non pas seulement technocratique de gestion de quotas ; 3. Il faut prévoir la sortie d'hébergement lorsque l'asile aura été accordé ».

« Les centres sont déjà pleins »

Selon le Snadar, la Bretagne est « déficitaire » en termes de nombre de personnes accueillies : « 2 % des demandeurs d'asile enregistrés en France sont en Bretagne », indique Daniel Delaveau président de la FAS-Bretagne chiffrant à 4 500 le nombre de demandeurs d'asile en Bretagne. « Mais les centres sont déjà pleins. Seule l'ouverture de 250 places pérennes supplémentaires est prévue en 2021 », observe un autre bénévole finistérien.

Selon nos informations, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a organisé, ces dernières semaines, plusieurs réunions départementales à ce sujet, rassemblant des représentants des associations gestionnaires, des services de la préfecture et des Départements. L'une des premières conséquences, outre le coup de pression sur les collectivités territoriales et locales, c'est de faire sortir au plus vite les déboutés du droit d'asile continuant temporairement à occuper leur place dans les Centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada).

La Bretagne réussit son accueil 985 demandeurs d'asile en Ille-et-Vilaine, 909 dans le Finistère, 253 dans les Côtes-d'Armor et 678 dans le Morbihan en 2019 : « Globalement l'accueil s'est bien passé. Les réticences parfois constatées au début ont été dépassées », évalue Daniel Delaveau président de la Fédération des acteurs de la solidarité-Bretagne, constatant au final « une bonne intégration » : La Bretagne a démontré qu'elle était efficace, par exemple au moment du démantèlement de la jungle de Calais. « Nous sommes cette fois inquiets de voir que ces arrivées se font avant l'ouverture de places d'hébergement », déplore le responsable d'une association de solidarité très impliquée. « Nous serons vigilants sur le respect des engagements pris par le gouvernement ».